

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/10
21 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Commission européenne des forêts

GRUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS

Vingt-huitième session
Genève, 2-4 mai 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS
CONCERNANT LE SECTEUR – AIDER LES PAYS À DÉVELOPPER LEURS
CAPACITÉS D'ACQUISITION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DE
BONNE QUALITÉ SUR LE SECTEUR FORESTIER**

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des activités de renforcement des capacités qu'a exécutées la Section du bois dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il présente l'approche qui a été adoptée, la stratégie qui guide les activités de la Section du bois dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les activités prévues en 2006.

Enfin, ses auteurs invitent le Groupe de travail à prendre note de ces éléments et à faire part de ses observations sur l'efficacité des mesures prises pour améliorer les informations sur le secteur forestier dans la région.

Généralités

1. Disposer en temps utile d'informations fiables et exactes est tout aussi essentiel dans le secteur forestier que dans les autres secteurs. Sans informations de qualité, il est difficile d'apprécier l'impact des politiques, d'évaluer le besoin de changement ou de prendre les bonnes décisions sur les orientations futures. Recueillir des informations de bonne qualité est l'un des défis que doivent relever les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

2. La qualité très variable des informations fournies à la Section du bois de la CEE/FAO par le biais du questionnaire commun sur le secteur forestier donne une idée de l'importance de ce défi pour plusieurs pays. Certains n'ont pas retourné ce questionnaire et ceux qui l'ont fait ont souvent donné des renseignements incomplets. Peut-être est-ce simplement parce que ces pays n'ont pas les renseignements demandés mais il se peut aussi que certaines des institutions nationales chargées de recueillir et d'analyser les données manquent de moyens.
3. La Section du bois de la CEE/FAO a la chance de disposer d'un réseau de correspondants dans les pays. Si c'est là un atout incontestable, ce réseau présente sans doute des lacunes dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. L'éloignement et le coût des voyages font qu'il est difficile pour ces pays de se faire représenter aux réunions qui ont lieu à Genève, si bien que les contacts avec les correspondants nationaux sont limités, ce qui empêche de tenir à jour les données sur la situation du réseau: le secrétariat peut ne pas être informé du départ des correspondants nationaux qui prennent leur retraite ou sont mutés. En d'autres termes, bien que l'existence d'un tel réseau constitue en soi un avantage incontestable, il n'est pas facile de s'assurer que les contacts sont à jour, ce qui pourrait expliquer qu'il ait été difficile d'obtenir des réponses de certains pays.
4. En matière de foresterie et notamment de développement des capacités, les activités de la CEE et de la FAO dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sur la période 2005-2010 sont guidées par une stratégie commune qui définit notamment les objectifs à atteindre en priorité, parmi lesquels l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Cette stratégie énonce également les méthodes à utiliser. Le texte de la stratégie peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trade/timber/docs/tc-sessions/tc-63/french/TC2005_Add1_Programme.doc.
5. La première des priorités serait sans doute de réunir et d'intégrer pleinement les pays dans les réseaux internationaux existants. Ainsi, serait maintenu le contact entre ces pays et d'autres éléments de la communauté internationale et donnée la possibilité d'échanger des informations sur les bonnes pratiques. Les problèmes que s'efforcent de surmonter les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale présentent de nombreuses similitudes et, de ce point de vue, il serait particulièrement utile que ces pays puissent participer à des réunions où ils pourraient examiner ensemble les problèmes qui leur sont communs.

Activités en 2005-2006

Atelier sur le renforcement des capacités pour la mise en commun d'informations sur le secteur et les marchés forestiers

6. Dans cette perspective, l'Atelier organisé en République tchèque en octobre 2005 à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a marqué un premier pas important. Convoqué sous les auspices du Ministère de l'agriculture de la République tchèque et du Département des forêts/Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale de la FAO et avec l'appui du Service des forêts de la République tchèque et de la Section du bois de la CEE/FAO, cet atelier s'est déroulé à Prague et à Křtiny, en Moravie du Sud, du 24 au 28 octobre 2005. Il a bénéficié de la présence de plusieurs spécialistes internationaux qui ont assisté gratuitement à ses travaux et, pour certains, ont payé eux-mêmes leur voyage.

7. L'objectif général était de faire comprendre aux pays à quel point il est important de disposer en temps voulu d'informations fiables et exactes pour la prise de décisions politiques rationnelles et de les aider à se doter des capacités requises (pour leur bien propre, mais aussi pour celui de la communauté internationale). Les objectifs recherchés étaient en particulier les suivants:

- a) Développer les capacités nationales de collecte et de diffusion d'informations sur l'utilisation des terres forestières;
- b) Intégrer des experts nationaux aux réseaux internationaux (par exemple sur l'évaluation des ressources forestières, les statistiques des marchés des produits forestiers, les politiques forestières);
- c) Utiliser les techniques de commercialisation pour accroître la viabilité économique de la foresterie et combattre les abattages et le commerce illégaux par la mise en place de marchés transparents des produits forestiers.

8. Les participants étaient venus des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan et Turquie. Malheureusement, des difficultés de dernière minute ont empêché les représentants du Kazakhstan, du Tadjikistan et du Turkménistan d'être présents. L'intérêt qu'a suscité cet atelier et le succès qu'il a remporté montrent que l'idée de départ est bonne et emporte l'adhésion des responsables dans les pays concernés.

9. Il ressort du rapport que le cadre de la coopération future dans ce domaine est extrêmement vaste. De l'avis général, ce début a été des plus fructueux et la priorité est maintenant d'exploiter les bases ainsi jetées. L'idée d'organiser des ateliers de suivi sur les principaux sujets traités a été accueillie avec enthousiasme. Se reporter à l'annexe 1 pour la liste complète des recommandations issues de l'atelier. Pour de plus amples informations, voir l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade/timber/mis/2005/Kritiny.htm>.

Commercialisation des produits forestiers

10. La Section du bois de la CEE/FAO a continué de rechercher des fonds pour le projet de renforcement des capacités concernant l'amélioration des informations sur les techniques commerciales et les marchés dans le secteur forestier dans l'Europe du Sud-Est et la CEI. Les partenaires pressentis aux niveaux international et national, à savoir l'IEF et l'Institut finlandais de recherche sur les forêts (METLA), appuient cette proposition et ont participé à sa mise en forme. Un résumé de ce projet est reproduit à l'annexe 2.

11. La possibilité d'un financement de l'Union européenne a également été étudiée. Les programmes de l'UE dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale vont être l'objet d'un réexamen et des dispositions nouvelles seront prises en 2006 pour la période 2007-2013. Les objectifs prioritaires de l'aide accordée sont définis par les pays eux-mêmes et des indications préliminaires donnent à penser que la foresterie pourrait ne pas en faire partie. À moins que ces indications ne soient fausses, il est peu probable que ces nouveaux programmes comportent des activités intéressant la foresterie et même si les pays parvenaient à introduire des mesures dans ce domaine, il restera difficile de mobiliser les ressources nécessaires. La première chose serait de faire admettre que la foresterie est un élément essentiel du développement

économique régional. Il sera alors indispensable de bénéficier d'un appui pour renforcer ce secteur, en particulier par le développement des capacités. L'important est donc que les pays veillent à ce que la foresterie retienne l'attention voulue quand sont définis les secteurs devant bénéficier d'un financement en priorité.

Équipe de spécialistes de l'appui et de la contribution au développement durable du secteur forestier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

12. L'Équipe de spécialistes de l'appui et de la contribution au développement durable du secteur forestier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale a tenu sa première réunion à Budapest du 14 au 16 novembre 2005. Ses objectifs sont notamment de «développer le partage et l'échange de données, d'informations et de connaissances» et de «renforcer en particulier la capacité des institutions du secteur public à mettre en place une politique et un cadre institutionnel efficaces». L'Équipe, qui mènera ses activités de 2005 à 2008, conseillera le secrétariat de la CEE/FAO sur la mise en œuvre de ses programmes dans le cadre du programme de travail intégré et sera consultée à propos de la formulation d'une stratégie pour les activités de la FAO dans le secteur forestier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Voir le rapport de la première réunion à l'adresse: <http://www.fao.org/regional/seur/events/unece/docs/Report.pdf>.

Perspectives pour l'avenir

Ateliers

13. Comme suite à l'atelier organisé dans la République tchèque à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sur le développement des capacités pour la mise en commun d'informations sur le secteur et les marchés forestiers, les partenaires souhaiteraient organiser des ateliers thématiques dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ce qui augmenterait les chances d'une participation active des pays visés. Plusieurs pays se sont déclarés prêts à accueillir l'un de ces ateliers et l'important est maintenant de favoriser de telles initiatives.

14. La Section du bois de la CEE/FAO travaille actuellement avec différents partenaires (FAO; projet FOPER (www.foper.fi); Université de Belgrade (Serbie) et Université de l'État de Louisiane (États-Unis)) à l'organisation d'un atelier de formation aux techniques de commercialisation des produits forestiers dans les Balkans – des principes à la pratique – qui aura lieu en Serbie-et-Monténégro en avril 2006. Le programme de l'atelier, de quatre jours, consistera à présenter les principes d'une commercialisation efficace des produits forestiers, soit notamment un aperçu des marchés régionaux et mondiaux des produits forestiers, des principes fondamentaux de la commercialisation et des outils disponibles dans ce domaine. Des spécialistes de premier plan venus du monde entier feront des communications donnant des exemples de bonnes pratiques à l'appui des principes énoncés et montrant comment il est possible de faire croître le marché ainsi que la part de marché du secteur. Cet atelier aura lieu à Novi Sad, en Serbie-et-Monténégro, du 3 au 6 avril 2006. Pour des renseignements plus détaillés, voir l'adresse suivante: http://www.unece.org/trade/timber/Workshops/2006/2006_balkanworkshop.htm.

Questions soumises à l'examen du Groupe de travail

15. Certains des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale éprouvent des difficultés à prendre pleinement part aux réseaux et aux débats sur lesquels repose le questionnaire commun sur le secteur forestier. Leur éloignement de Genève, auquel s'ajoute le coût de la participation aux réunions tenues dans cette ville, ainsi que des faiblesses institutionnelles nationales, ont dissuadé ou empêché certains pays de s'associer étroitement à ces activités et à d'autres réseaux internationaux. De ce fait, le secrétariat a éprouvé des difficultés à tenir à jour la liste des correspondants nationaux des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

16. Pour tenter de remédier à la question de la distance et du coût, un atelier sur le développement des capacités pour la mise en commun des informations sur le secteur et les marchés forestiers a été organisé en République tchèque en octobre 2005. Les organisateurs ont pris à leur charge les frais de voyage et de logement des participants des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le fait que plusieurs spécialistes internationaux aient participé gratuitement à ces travaux a également contribué à leur succès. Le but recherché est, dans la mesure du possible, d'organiser les ateliers futurs dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

17. Le Groupe de travail est invité à prendre note de ces activités et à faire savoir s'il les juge efficaces pour améliorer les informations sur le secteur forestier dans la région. Les délégations qui souhaiteraient participer à ce travail sont invitées à se mettre en rapport avec le secrétariat.

Annexe 1

Déclaration de Křtiny (Prague et Křtiny, République tchèque, 27 octobre 2005)

Nous, experts et représentants des partenaires des secteurs forestiers de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kirghizistan, de la Mongolie, de l'Ouzbékistan et de la Turquie, nous appuyant également sur les contributions des représentants du Tadjikistan et du Turkménistan (collectivement appelés ci-après pays participants), désignés par les ministères responsables de nos pays respectifs pour participer à l'atelier sur le développement des capacités pour la mise en commun des informations sur le secteur et les marchés forestiers tenu à Prague et à Křtiny, République tchèque, du 24 au 28 octobre 2005 et organisé conjointement par la République tchèque (Ministère de l'agriculture et des forêts), le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et la Section du bois de la CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)/FAO,

Considérant que la société a un besoin de plus en plus grand des bienfaits environnementaux et sociaux des forêts ainsi que les possibilités économiques offertes par l'exploitation des terres forestières en termes de biens et de services intéressant les produits forestiers ligneux et non ligneux dans les pays participants,

Reconnaissant la nécessité d'une surveillance globale des ressources forestières, en particulier d'inventaires et d'une planification de la gestion des forêts, de statistiques fiables sur les produits forestiers et d'informations sur les politiques forestières dans les régions concernées,

Reconnaissant que les caractéristiques des différents pays, notamment leurs conditions géographiques et climatiques et la répartition inégale des forêts, exigent des approches individuelles mais que se posent aussi des problèmes communs dans les sous-régions, par exemple le maintien et l'expansion du couvert forestier et son rôle protecteur dans les sous-régions du Caucase et d'Asie centrale,

Notant que l'abattage illégal de bois ronds et le commerce qui en résulte, causés en partie par l'absence de sources d'énergie alternatives pour les ménages, sont sources d'incertitudes quant au développement des forêts et à leur gestion, créent une concurrence déloyale et menacent les écosystèmes forestiers,

Notant qu'il serait souhaitable que les pays participants soient étroitement associés aux processus et institutions intervenant dans les politiques de l'utilisation des terres forestières aux niveaux paneuropéen et mondial et aux réseaux qui leur sont liés,

Notant que les différences entre les classifications nationales et les systèmes internationaux de collecte de l'information peuvent exiger que des ressources supplémentaires soient consacrées à l'ajustement des informations relatives à l'utilisation des terres forestières au niveau national,

Considérant que l'aide internationale est fournie par une multiplicité de pays et d'organisations et institutions internationales et donc qu'une coordination s'impose,

Recommandons que les gouvernements et administrations publiques des forêts:

Créent un cadre politique susceptible d'apporter une réponse adéquate au besoin qu'a la société des bienfaits sociaux et environnementaux des forêts mais de satisfaire en même temps la demande commerciale de biens et de services intéressant les produits forestiers ligneux et non ligneux sans compromettre l'exploitation durable des produits forestiers,

Continuent de donner un rang élevé de priorité à la préservation de la nature et de la biodiversité dans les pays participants et encouragent la production de bois là où ne sont pas menacées les fonctions écologiques essentielles,

Favorisent l'application des lois et créent un cadre politique solide prévoyant entre autres des tarifs réalistes comme base de la prospérité économique, ce qui aurait pour effet de réduire l'abattage illégal et le commerce qui en résulte, d'encourager les investissements dans le secteur forestier et de créer les conditions nécessaires à une évaluation efficace des ressources forestières,

Appliquent des mesures particulières pour combattre la destruction des forêts résultant du manque de combustible et, s'il y a lieu, fournissent notamment pour un coût abordable de l'énergie provenant de sources autres que les forêts locales,

Favorisent la mise au point de méthodes scientifiques de surveillance des ressources forestières, en particulier d'établissement des inventaires forestiers, et développent les capacités et assurent le financement public nécessaires à leur mise en œuvre systématique,

Renforcent les capacités et améliorent la qualité et la fiabilité des statistiques des produits et services forestiers (production, consommation, emploi, etc.) et forment le personnel des sociétés et administrations concernées aux techniques de commercialisation et de gestion stratégiques des ressources forestières,

Mettent en place les moyens nécessaires pour la collecte et la diffusion d'informations sur les politiques forestières (base de données sur la législation dans ce domaine par exemple),

Investissent davantage dans le développement des zones rurales et augmentent ainsi les capacités de surveillance et d'évaluation des ressources forestières,

Autorisent l'accès du public aux données et informations relatives à l'utilisation des terres forestières, notamment aux inventaires, statistiques, prix des produits et services forestiers et bases de données sur les instruments politiques et institutions concernés,

Coordonnent les instruments et institutions nationaux mis à la disposition des acteurs des politiques de l'utilisation des terres forestières et favorisent un dialogue intersectoriel avec les responsables des autres politiques sectorielles ayant un impact sur l'utilisation des terres forestières et le secteur forestier en général,

Garantissent les moyens nécessaires à une participation active aux réseaux internationaux sur l'évaluation des ressources forestières, les marchés des produits forestiers et les politiques de l'utilisation des terres forestières et veillent à rendre les inventaires et statistiques nationaux conformes aux normes internationales,

Favorisent la collaboration sur les questions relatives à l'utilisation des terres forestières aux niveaux bilatéral, multinational, sous-régional et européen,

Sensibilisent l'opinion à la question des forêts et de leurs bienfaits et notamment à l'utilisation du bois comme matériau écologique et comme source d'énergie,

Appliquent des approches participatives de la prise de décisions politiques en faisant intervenir toutes les instances concernées (ONG, communauté internationale, collectivités locales),

Recommandons que les organisations et institutions internationales:

Appuient la mise en œuvre des recommandations de l'atelier ci-dessus en étroite coopération avec les autorités nationales et à l'aide des fonds disponibles pour le développement économique (aide publique au développement par exemple),

Privilégient l'aide à long terme et le développement des capacités plutôt qu'un soutien financier à court terme,

Exploitent dans toute la mesure possible l'expertise considérable existant au niveau national et explorent, suivent et mettent à profit l'assistance internationale passée, présente et future en faveur des pays participants,

Intègrent les pays participants aux processus et réseaux internationaux en ventant plus clairement les avantages de la coopération et en multipliant les contacts avec les pays, notamment en les invitant aux réunions internationales sur ces questions,

Fournissent une aide pour la surveillance des ressources forestières en particulier l'établissement des inventaires forestiers, ainsi que pour la comptabilisation et l'évaluation des ressources forestières,

Contribuent au développement des capacités nationales en matière d'analyse des marchés, y compris pour la collecte, la validation et la diffusion de statistiques des produits forestiers, et appuient les réseaux de commercialisation et systèmes d'information sur les marchés aux niveaux national et international,

Créent un réseau international d'informations sur les institutions et instruments politiques liés à l'utilisation des terres forestières et favorisent la participation active des pays,

Contribuent, en collaboration avec des experts nationaux, à l'établissement d'un bilan complet et de prévisions des ressources forestières pour les pays, la région et les sous-régions,

Aident les pays à produire des publications annuelles sur les ressources forestières, les marchés des produits forestiers et les institutions et instruments politiques dans ce domaine,

Aident les pays qui s'efforcent d'assurer la gestion durable des ressources forestières sans exiger la certification comme condition préalable,

Créent les conditions propices à un soutien réciproque bilatéral entre les pays ayant fait l'expérience de la transition et les pays participants,

Organisent des ateliers de suivi axés sur

- 1) L'évaluation des ressources forestières;
- 2) Les marchés et la commercialisation des produits forestiers;
- 3) Les instruments et institutions relatifs aux politiques forestières, de préférence dans les 18 mois à venir;

Prient les organes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification d'appeler l'attention voulue sur le développement des forêts dans les pays participants,

Document approuvé en séance plénière lors de l'atelier, tenu à Křtiny (République tchèque) sur le développement des capacités pour la mise en commun des informations sur le secteur et les marchés forestiers, 27 octobre 2005.

Annexe 2

PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DURABLE DES FORÊTS EN EUROPE DU SUD-EST PAR LA COMMERCIALISATION DURABLE DES PRODUITS FORESTIERS

Contexte général

La contribution du secteur forestier aux objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté et la mise en valeur durable de l'environnement, est de plus en plus largement admise. Dans l'Europe du Sud-Est, de vastes forêts, des industries du bois et une main-d'œuvre qualifiée et aisément adaptable offrent en principe une combinaison gagnante pour peu que soient remplies les conditions suivantes:

1. Éduquer de nombreux nouveaux propriétaires privés à la gestion durable des forêts;
2. Mettre en avant les compétences et les techniques nécessaires à la commercialisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux;
3. Stimuler la demande intérieure et contrer la concurrence d'autres matériaux;
4. Améliorer les normes/le contrôle de la qualité des produits pour les marchés intérieurs et à l'exportation;
5. Gagner la confiance des investisseurs potentiels par la communication de données de meilleure qualité sur la production et les marchés.

Si ces conditions étaient remplies, le secteur forestier y trouverait des avantages économiques, sociaux et environnementaux. Dans le cas contraire, le secteur forestier se trouverait affaibli, avec des parts de marché en baisse et la production intérieure remplacée par des importations, la situation de l'emploi dans les zones rurales empirerait, les forêts seraient négligées et l'on assisterait en fin de compte à un déclin des forêts avec ses inévitables conséquences écologiques.

Avantages concurrentiels

La CEE/FAO estime que permettre aux pays de commercialiser efficacement leurs produits dans un monde marqué par une concurrence de plus en plus vive est essentiel pour tirer pleinement parti des richesses uniques des forêts sur les plans social, économique et environnemental et combattre l'exploitation et le commerce illégaux des produits forestiers. Elle propose par conséquent que soit élaboré un programme de partenariat ayant les objectifs suivants:

1. Appuyer des associations de nouveaux propriétaires forestiers privés;
2. Encourager les associations commerciales dans les principaux secteurs de l'industrie tels ceux des sciages et panneaux;

3. Promouvoir l'adoption de normes internationales pour les informations et les produits;
4. Créer des réseaux de commercialisation, nationaux et internationaux;
5. Déterminer l'existence d'informations à jour sur le secteur forestier et l'industrie forestière, notamment les ressources (naturelles et humaines), la capacité de transformation, les flux commerciaux, la production et la consommation;
6. Introduire les techniques de commercialisation des produits forestiers dans les programmes d'enseignement supérieur sur la foresterie.

Projet

Il s'agira d'assurer une formation aux principes et à la pratique de la commercialisation – importance de contrôles de la qualité efficaces, homogénéité des produits, connaissance des besoins des clients et contacts avec eux, nécessité de garantir les livraisons. Le projet favorisera la collecte, le stockage et l'échange d'informations sur les produits forestiers et leur commercialisation sur la base des définitions, normes et descriptions de produits existant au niveau international, très vraisemblablement à l'aide de l'Internet. Il contribuera aussi à développer les capacités d'utilisation et d'entretien de ces systèmes d'information afin que les pays cibles en soient les premiers bénéficiaires.

Ce genre de système permettra l'échange d'informations sur la disponibilité de tel ou tel produit, mettant en contact les acheteurs et les fournisseurs potentiels. Des informations sur les prix dans les monnaies locales et en euros aideront les vendeurs à déterminer le prix de leurs produits. Des mécanismes seront également prévus pour la mise à jour régulière de ces informations, avec dans chaque pays, des points de contact agréés qui pourront aussi fournir des données pour les analyses de marché et les études sectorielles de la CEE/FAO.

Partenariat

Nous sommes à la recherche de partenaires qui partagent notre conviction que la gestion durable des produits forestiers et la lutte contre le commerce illégal de ces produits passent par la commercialisation et le développement économique durables des produits forestiers. Nous souhaitons en particulier construire des partenariats avec les programmes des donateurs internationaux concernés et des pays qui ont besoin de développer leurs capacités de commercialisation des produits forestiers et seraient en mesure de participer activement aux phases du projet par des contributions en nature.
